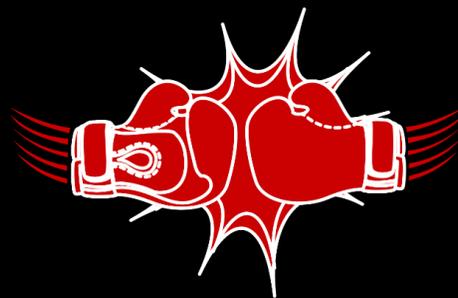




**CURLING
QUÉBEC**

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE SPECIFIC RULES

LA GUERRE DES CLUBS



Club de curling Rivière-du-Loup / Rivière-du-Loup Curling Club

10 au 12 janvier 2024 / January 10-12, 2025

1- INFORMATION GÉNÉRALE / GENERAL INFORMATION

<p>Les règlements du curling avec arbitres de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce tournoi. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC auront préséance.</p>	<p>Curling Canada's Rules of Curling for officiated play apply for all Curling Quebec events. However, the rules stipulated in this document will prevail during this tournament. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.</p>
---	--

<p><u>CLUB HÔTE</u></p> <p>Club de curling Rivière-du-Loup 20 Chemin des Scouts Rivière-du-Loup, Quebec G5R 0G7</p>	<p><u>HOST CLUB</u></p> <p>Rivière-du-Loup curling club 20 Chemin des Scouts Rivière-du-Loup, Quebec G5R 0G7</p>
<p><u>ARBITRE EN CHEF</u></p> <p>M. Robert Rajotte 819-552-9703 rajotte.robert@gmail.com</p>	<p><u>HEAD UMPIRE</u></p> <p>Mr. Robert Rajotte 819-552-9703 rajotte.robert@gmail.com</p>
<p><u>BANQUET</u></p> <p>Samedi le 9 janvier 2025 à 18h00 au club de curling Rivière-du-Loup.</p>	<p><u>BANQUET</u></p> <p>Saturday January 9th 2025 at 6:00 PM at the Rivière-du-Loup curling club.</p>
<p><u>FRAIS D'INSCRIPTION & BOURSES</u></p> <p>Les frais d'inscriptions seront de 160 \$ par équipe et la totalité de la somme recueillie sera remise à l'équipe championne (à l'exception des frais d'inscriptions remis au club hôte pour le banquet).</p>	<p><u>REGISTRATION FEES AND PRIZE MONEY</u></p> <p>The registration fees will be \$160 per team. This money will be returned in full to the winning team (with the exception of the portion of the registration fee that is reserved for the banquet).</p>
<p><u>ADMISIBILITÉ DES CLUBS</u></p> <p>Chaque club dûment affilié pourra inscrire un maximum d'une (1) équipe à cette compétition. Tous les membres de l'équipe doivent être membres dudit club et doivent être des pratiquants réguliers affiliés.</p> <p>NOTE : Il est de la responsabilité de chacun des clubs de curling de s'assurer de l'admissibilité de leur équipe.</p>	<p><u>CLUB ELIGIBILITY</u></p> <p>Each affiliated curling club may enter a maximum of one (1) team to the competition. All team members must be members of the same club and must play in the club regularly.</p> <p>NOTE: It is the responsibility of each curling club to ensure the eligibility of their team.</p>
<p><u>ADMISIBILITÉ DES JOUEURS ET DES JOUEUSES</u></p> <p>La composition des équipes devra respecter tous les critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Un (1) homme Une (1) femme Un senior – homme ou femme (50 ans et plus au 30 juin 2025) 	<p><u>PLAYER ELIGIBILITY</u></p> <p>Each team must be composed by the following:</p> <ol style="list-style-type: none"> One (1) man One (1) woman One (1) senior – man or woman (50 years of age or older by June 30, 2025)

<p>d) Un junior – garçon ou fille (16 ans et moins au 31 décembre 2024)</p> <p>NOTE: un participant ou une participante ne peut combler qu'un seul critère. Exemple : Une femme d'âge senior ne pourra pas remplir les critères de « femme » et de « senior » pour son équipe, elle devra être désignée pour l'un ou l'autre exclusivement.</p> <p>Chaque équipe sera limitée à un (1) seul joueur désigné ou une joueuse désignée « élite ». Toute personne ayant participé à un championnat provincial de la série élite¹ ou de la série junior² lors des cinq (5) dernières années³ sera considérée « élite » dans le cadre de ce tournoi précisément.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tankard, provincial féminin, Senior, Maîtres, Mixte, Double mixte, Fauteuil-roulant 2. Provincial U-20, Provincial U-18, Jeux du Canada 3. Saisons 2019-20, 2020-21, 2021-22, 2022-23, 2023-24 inclusivement 	<p>d) One (1) junior – boy or girl (16 years of age or younger by December 31, 2024)</p> <p>NOTE: Each participant may only occupy one of the above-mentioned roles. For example, a woman who is 50 years or older may not be the “woman” and the “senior” on the team, she must be designated exclusively as one or the other.</p> <p>Each team will be limited to one (1) “elite” player. Anyone who participated in a provincial championship in the Elite Series¹ or in the Junior Series² in the past five (5) seasons³ will be considered “elite” athletes for the purposes of this event.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tankard, women's provincial, Senior, Masters, Mixed, Mixed doubles, Wheelchair 2. U-20 provincial, U-18 provincial, Canada Games 3. Seasons, 2019-20, 2020-21, 2021-22, 2022-23, 2023-24 inclusively.
---	---

2- RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES / SPECIFIC RULES

<p><u>FORMULE DU TOURNOI</u></p> <p>Les huit (8) équipes seront divisées en deux (2) sections (pools) de quatre (4) équipes. Les équipes joueront un tournoi à la ronde intra section (3 parties). Les deux (2) meilleures équipes de chaque section seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.</p>	<p><u>TOURNAMENT FORMAT</u></p> <p>The eight (8) teams will be divided into two (2) pools of four (4) teams and will play a round robin (3 games). The best two (2) teams from each section will be qualified for the playoff round.</p>
<p><u>ÉQUIPEMENT – TÊTES DE BROSSE AUTORISÉES</u></p> <p>Veuillez svp prendre en note que le moratoire sur le balayage de Curling Canada ne sera pas en vigueur pour ce tournoi. Les équipes peuvent donc utiliser n'importe quelles têtes de brosses sauf les brosses en poils.</p>	<p><u>EQUIPMENT – APPROVED BROOM HEADS</u></p> <p>Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will not be in effect for this event. Teams may therefore use any type of broom head except for a hair broom.</p>
<p><u>SUBSTITUTIONS</u></p> <p><u>Avant le début du tournoi</u> : une équipe peut modifier sa liste officielle avant le début du tournoi. CQ doit en être officiellement informé (par courriel) avant que tout changement soit effectif. Au minimum, trois (3) membres de l'équipe originale doivent cependant toujours faire partie de l'équipe pour qu'elle demeure éligible et l'équipe ne peut jamais avoir plus qu'un (1) joueur élite. Par souci d'équité, le « début du tournoi » pour chaque équipe coïncide avec le moment où un membre de la formation lancera une pierre officielle lors du premier match</p> <p><u>Pendant le tournoi</u> : les équipes ne peuvent pas faire de modifications à leur alignement pendant l'événement. Les options suivantes s'appliquent si un joueur se blesse ou ne peut être présent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe peut jouer à trois (3) joueurs - Si, pour toute raison que ce soit, une équipe n'est pas en mesure de disputer un match avec trois joueurs au minimum, elle perdra automatiquement le match en question. 	<p><u>SUBSTITUTIONS:</u></p> <p><u>Before the start of the event:</u> a team can modify their roster before the start of the tournament. CQ must be officially advised (by e-mail) before the change will be considered official. A minimum of three (3) members of the original team must always remain on the team in order for the team to remain eligible and the team must never have more than one (1) elite player. In order to be as fair as possible, the start of the tournament is considered the first time the team throws a rock in their first game.</p> <p><u>During the tournament:</u> Teams cannot modify their team members once the event has started. The following options are available to the teams if a player gets injured or cannot be present:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The team can play with three (3) players - If, for some reason, the team cannot field at least 3 members of the team, they will automatically lose the game in question.
<p><u>DURÉE DES MATCHS</u></p> <p>Tous les matchs prévus dans le cadre du tournoi seront de huit (8) bouts et devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire après avoir complété quatre (4) bouts.</p> <p>Les matchs ne seront pas chronométrés. Si l'arbitre considère qu'une équipe retarde le jeu de façon abusive, l'arbitre préviendra le capitaine fautif qu'il dispose de 45 secondes pour que sa pierre atteigne la ligne de « T » la plus</p>	<p><u>GAME DURATION</u></p> <p>All of the games played throughout the tournament will be eight (8) ends long and all scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fourth (4th) end.</p> <p>The games will not be timed. If the umpire determines that a team is unnecessarily delaying a game, the umpire will notify the skip of the offending team and, after that notification, if the next stone to be delivered has not</p>

<p>rapprochée sinon elle sera retirée du jeu immédiatement (Règlement 17(7))</p> <p>Si après les bouts règlementaires le pointage est égal, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.</p>	<p>reached the tee line at the delivering end within 45 seconds; the stone is removed from play immediately. (Rule 17(7))</p> <p>If games are tied after the completion of the 8th end, extra ends will be played until a winning team is decided. The game rotation (end toward which the stones are thrown) must not be modified.</p>
<p><u>ZONE SANS RICOCHET</u></p> <p>Si, avant le lancer de la sixième pierre d'un bout, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse qui touche la ligne médiane dans la zone de garde protégée (ZGP) vers une position où elle n'est plus mordante de la ligne médiane ou vers une position en dehors de la zone de garde protégée (ZGP), l'équipe non fautive a le choix de :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à leurs positions préalables à la violation ; ou (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont immobilisées. 	<p><u>NO TICK ZONE</u></p> <p>If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or (ii) leave all stones where they came to rest.
<p><u>PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT D'AVANT-MATCH</u></p> <p>Il n'y aura pas de période d'échauffement avant les matchs.</p>	<p><u>PRE-GAME PRACTICE</u></p> <p>There will not be any official pre-game practices.</p>
<p><u>AVANTAGE DE LA DERNIÈRE PIERRE</u></p> <p>Un tirage au sort sera effectué quinze (15) minutes avant le début du match. Le gagnant du tirage au sort aura le choix entre l'avantage de la dernière pierre au premier bout du match ou le choix de la couleur des pierres.</p>	<p><u>LAST ROCK ADVANTAGE</u></p> <p>A coin toss will take place fifteen (15) minutes before the start of the game. The winner of the coin toss will have the choice between the hammer in the first end of the game or the choice of rock colour.</p>
<p><u>TIRS DE PRÉCISION APRÈS LA RONDE PRÉLIMINAIRE</u></p> <p>Après la dernière partie de chaque équipe, les équipes qui ne sont pas mathématiquement éliminées devront effectuer quatre (4) placements qui pourraient être utilisés en cas de bris d'égalité. Il n'y aura pas de lancers de pratique avant les tirs de précision</p> <p>Chaque joueur de l'équipe devra lancer un placement avec la rotation de son choix. Les placements devront être effectués avec le même alignement et le même ordre de lancer que celui utilisé par l'équipe lors de la partie.</p> <p>Si les deux équipes doivent lancer des placements, elles devront lancer en alternance.</p> <p>Le brossage par l'équipe active seulement est permis.</p>	<p><u>SHOOTOUTS AFTER THE PRELIMINARY ROUND</u></p> <p>After each team's last game, teams who are not mathematically eliminated will throw four (4) shootouts which could be used if a tie breaker is necessary. There will be no practice throws before the shootout.</p> <p>Each player will throw one shootout with the rotation of their choice. The shootouts must be thrown with the same lineup and the same throwing order as during the game.</p> <p>If both teams are throwing shootouts, they will alternate for their throws.</p> <p>Sweeping by the delivering team only is allowed.</p>

CLASSEMENT DES ÉQUIPES ET RONDE ELIMINATOIRE

À l'issue de la ronde préliminaire les équipes de chaque section seront classées de 1 à 4 en fonction des critères suivants :

1. Fiche victoires et défaites globale
2. Résultat de la partie entre les équipes impliquées.
3. Le cumulatif des tirs de précision. Les trois (3) meilleurs résultats sur quatre (4) seront comptabilisés

Toutes les équipes toujours à égalité à la suite de l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (tirs de précision)

Les équipes classées #1 et #2 de chaque section seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées comme suit : QA1, QA2, QB1 et QB2.

Demi-finale #1 : QA1 contre QB2

Demi-finale #2 : QB1 contre QB2

Finale Or : Gagnants des deux demi-finales

Finale Bronze : Perdants des deux demi-finales

Les équipes classées #3 et #4 de chaque section joueront les parties de classement.

Classement 5 vs 6 : Équipes classées 3^e de leur section

Classement 7 vs 8 : Équipes classées 4^e de leur section

Pour toutes les parties des éliminatoires, un tirage au sort déterminera quelle équipe aura l'avantage du marteau ou le choix de couleur de pierres.

TEAM RANKING AND PLAYOFF ROUND

After the conclusion of the preliminary round, teams of both sections will be ranked from 1 to 4 as follows:

1. Overall win-loss record
2. Head-to-head result of implicated teams
3. Shootout - the best three (3) out of four (4) results will be calculated.

Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout)

Teams ranked #1 and #2 in each section will be qualified for the playoff round and will be identified as follows: QA1, QA2, QB1 and QB2

Semi-final #1: QA1 vs QB2

Semi-final #2: QB1 vs QA2

Gold final: Winners of both semi-finals

Bronze final: Losers of both semi-finals

Teams ranked #3 and #4 in each section will play the seeding games.

Seeding 5 vs 6: Teams ranked 3rd in their section

Seeding 7 vs 8: Teams ranked 4th in their section

For all the playoff games a coin toss will determine which team will have last rock advantage or the choice of last rock colour.

**ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT
ANNEX A – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS**

Il est attendu que tous les joueurs ou les joueuses participant à un tournoi, un championnat ou à un évènement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des évènements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la surface glacée.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un même match pour un même joueur : expulsion ; comme stipulé dans les règlements avec arbitres de Curling Canada, le joueur expulsé ne peut pas être remplacé (Règle 18.8) et l'équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'évènement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**Prémisse**

1. Curling Québec est conscient que l'utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d'être consciente des risques et responsabilités qui s'y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tient à rappeler à ses membres qu'une infraction à ce code d'éthique est passible de sanction disciplinaire.

Application du code d'éthique

2. Cette politique s'applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l'autorité de Curling Québec.

Conduite et comportement

3. Une conduite inappropriée lors de l'utilisation des médias sociaux est passible d'une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limitées à :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s'adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d'autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
- d) Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
- e) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

Responsabilités individuelles

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n'importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officiellement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l'utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d'un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d'être assujettie à la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l'activité d'une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l'intégrité de Curling Québec.

ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION
ANNEX C – PARTICIPATION AGREEMENT

Personne contact de l'équipe : Nom : _____ # cellulaire : _____

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter tous les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire comme établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - photographient ;
 - enregistrent des vidéos ;
 - filment ;
 - enregistrent ma voix ; et à la suite de
 - montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - être interviewé pendant l'événement et
 - porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe			
	Lettres moulées	Signature	Courriel
Capt			
3e			
2e			
1er			
5e			
Ent.			

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.